Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TAUX D'INTÉRÊT NÉGOCIÉ À LA BAISSE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

3'375'000 francs d'économie pour l'Etat

L'Etat et la Banque cantonale vaudoise viennent de négocier un taux d'intérêt avantageux de 3,5 % pour tous les emprunts d'investissement à taux flottants, contractés par les établissements sanitaires d'intérêt public et subventionnés par l'Etat. Ce nouveau taux entre en vigueur immédiatement.

Le taux appliqué antérieurement étant de 4,75 %, l'économie annuelle qui résultera de cette différence se monte à 3'375'000 francs.

Le total des emprunts à taux flottants contractés par les établissement sanitaires d'intérêt public auprès de la BCV et garantit par l'Etat est de 270 millions.

Les négociations ont été conduites par un groupe de travail composé du Service de la santé publique, du Service des finances, du GHRV (Groupement des hôpitaux régionaux vaudois)et de l'AVDEMS (Association vaudoise des établissements médico-sociaux) pendant plusieurs semaines. Un appel d'offres auprès des quatre principales banques de la place a été lancé a fin avril 1997 afin d'obtenir des conditions-cadre favorables. La BCV a consenti une baisse de 1,25 %, le nouveau taux de 3,5 % restant bloqué pendant 5 ans.

Le taux d'amortissement de 1,5 % , prévu dans les budgets 1997, a été maintenu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 1997

M. Marc Diserens, Service de la santé publique, tél. 021 316.42.41.